

C. C. T. P.

Remplacement de l'alarme intrusion des services Pharmacie et Stérilisation

CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET BIOMEDICAUX
2 Rue Valentin Haüy – Boîte Postale 740 – 34525 BEZIERS CEDEX
☎ 04 67 35 74 34 – FAX : 04 67 35 79 93

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet :

- Le remplacement de l'alarme intrusion des services Pharmacie et Stérilisation sur le site Montimaran, pour des raisons de pannes répétitives et d'homogénéisation du parc.

Le nettoyage du chantier et le recyclage sera à charge du prestataire à l'issue du chantier.

Le prestataire prendra soin de reboucher tous les passages de câbles (fournir PV et attestation de rebouchage).

L'entreprise fournira tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement et réalisera entièrement l'installation. Le matériel fourni par le prestataire sera neuf.

Les travaux se feront en toute sécurité.

Les travaux respecteront les normes et réglementations en vigueur, notamment :

-NFC – 15 100 Installations électriques BT

-NFC – 15 211 Installations électriques BT dans les locaux à usage médical

-UTE 18 510 recueil de prescriptions de sécurité d'ordre électrique, Nota : liste non exhaustive

Les techniciens intervenants devront présenter leurs titres d'habilitations valide pour pouvoir accéder aux lieux des travaux.

Les conditions d'hygiène seront respectées, voir fiche « hygiène et sécurité ».

Les consignations électriques seront programmées avec S. MONTAGNAC 48 heures auparavant minimum.

Pour l'accès aux locaux techniques, le prestataire en fera la demande 24h00 avant à S. MONTAGNAC.

II – DESCRIPTION DU PROJET

1 - SITUATION :

Les travaux se situent au Centre Hospitalier Montimaran, 2 Rue Valentin Haüy, 34500 Béziers.

2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

- A noter : Il est impératif qu'en dehors de heures de travaux (08h00-17h00) l'alarme intrusion soit maintenue en fonction pendant toute la durée du chantier, afin que le service puisse la remettre en service tous les soirs. Elle pourra être à l'arrêt au maximum 2 jours consécutifs pour raison d'installations et programmation, nous devons être prévenus à l'avance (minimum 3 jours). Le candidat indiquera le mode opératoire dans sa réponse.

Les travaux porteront sur les points suivants :

- 2- 1 PHARMACIE / STERILISATION

- Fourniture et pose d'une Centrale intrusion Honeywell Galaxy type GD-48 (Comme préconisé dans le CETP, cahier des exigences techniques particulières,) dans le local SRI2 RG (02 EF 14), avec une carte IP pour permettre une supervision via logiciel. La prise réseau est à charge du prestataire depuis le SRI2 RG.

- Le repérage et la dépose de tout le matériel existant [centrale, modules d'extension, claviers (Type : MK8F), radars, les contacts de porte seront conservés] et remplacement de celui-ci pour permettre un fonctionnement identique à l'alarme actuelle. Les radars déposés par le prestataire seront remis à l'atelier électricité des services techniques. Les radars posés seront de type « BOSCH CDL2-15G Tri. Tech » conformément au cahier des exigences techniques particulière. Si la compatibilité des câbles actuels entre la centrale et les concentrateurs n'est pas assurées, prévoir le remplacement des câbles.

Les 3 radars du service EFS seront supprimés et leurs câbles d'alimentation déposés.

Le clavier N°2 actuellement à l'extérieur (côté accès livraison pharmacie) sera placé à l'intérieur du bâtiment pour éviter les dégradations intentionnelles et influences externes qui causent une usure prématurée (pluie, soleil, etc...), par conséquent il faudra prévoir une temporisation sur les contacts de porte 21 et 22 et sur le radar IR13. Si la réutilisation du câble n'est pas possible, prévoir le remplacement de celui-ci. La sortie du câble sur la façade sera rebouchée par plaque une plaque de finition.

Il y a également 12 contacts de portes (4 par niveaux du niveau 0 au -2) qui surveillent les issues de secours sur le système actuel d'alarme, ils devront être maintenus en service sur la nouvelle installation. En cas d'ouverture de ces points là, un report téléphonique ce fera au PCS Montimaran

et une info sur le logiciel WIN-PAK, (voir ci-dessous). Ces points sont à surveiller 24h/24h et 7j/7) et ne doivent pas être désactivés avec les codes des services pharmacie et stérilisation.

- La fourniture, la pose et la mise en service d'un transmetteur téléphonique vocal appelant le numéro du PCS Montimaran (depuis SRI2 RG, local : 02 EF 14, Alvéole 6 position 29 carte 0, numéro de téléphone associé 2007).
- Le prestataire doit l'ensemble des composants et accessoires prescrit par le fabricant pour assurer le fonctionnement du système tel que décrit dans le présent CCTP.
- La programmation sera soumise à validation avant injection dans la centrale, la mise en service et les essais seront effectués par le prestataire. Un PV d'autocontrôle sera fourni en fin de chantier.

Le système de détection actuel est scindé en 3 zones, service Stérilisation et Pharmacie et escaliers issues de secours. Un code active/désactive les radars et contacts de portes d'un service tout en laissant actif ceux de l'autre secteur et inversement, il nécessitera donc 2 zones de détections avec 2 codes associés à ces zones. Il y aura également besoin d'un autre code pour activer/désactiver les deux zones décrites ci-dessus (pharmacie et stérilisation). Un code sera créé pour la 3^{ème} zone : concernant la surveillance des contacts de portes escaliers Extérieurs. Un code technicien sera créé pour pouvoir tester l'alarme et effectuer les opérations de maintenance (vérifications historiques, passage en mode installateur, acquittement défauts, ajout de points, etc...) sans avoir connaissance des autres codes.

- L'installation d'une centralisation des alarmes Galaxy via le logiciel WIN-PAK GX4.9 pour permettre une supervision à distance afin de recevoir les alertes en temps réel. Ce logiciel aura un mode de stockage interne à l'hôpital, les informations ne seront pas stockées sur un Cloud externe. Ce logiciel sera installé sur un moniteur virtuel (fourni par le CHB) avec accès via page web. « L'affichage de l'alarme directement sur le plan d'étage » sera paramétré.
- Un repérage soigneux sera fait sur tous les matériels connectés à la centrale. L'étiquette (écriture noire) sera posée sur une plaque dilophane blanche elle-même collée sur le mur à côté de l'élément à repérer. (Ceci afin de conserver l'identification des matériels lors de futurs remplacements)
- Nota : Les noms/numéros donnés aux radars, contacts de portes, claviers seront soumis en amont à Mr MONTAGNAC pour validation.
- La fourniture d'un DOE complet comprenant notamment le schéma de câblage, un synoptique [devra apparaître obligatoirement : N° bornier câblage des éléments sur les RIO et centrale, identification des éléments, regroupement par zones (pharmacie, stérilisation, escaliers), N° locaux des éléments ou N° porte ou couloir] et un plan DWG avec l'implantation du matériel. Le fond de plan sera fourni par la DST (Voir Annexe 1 et calque 602 et 603 sur Annexe 2).

Seront fournis à la réponse notamment :

- Planning pour l'ensemble des travaux. Voir paragraphe 6 du présent CCTP.
- Documentations des matériels proposés.
- Description détaillée de la solution proposée.
- Devis : voir détail paragraphe 3
- RIB

3- DEVIS DETAILLE :

Le devis sera détaillé avec main d'œuvre et matériels séparés

4 - FORMATIONS :

2 sessions de formation de 2h avec la personne chargée de la programmation de la centrale et du paramétrage logiciel WIN-PAK, elle comprendra entre autre un support papier, tutoriel d'utilisation et accès au logiciel et ses différentes utilisations (notamment l'ajout d'une nouvelle centrale en supervision). Les deux formations se feront en dehors du temps de paramétrage et de mise en service de l'installation et une fois l'installation en service. La date de formation devra être validée 1 semaine avant par le CHB afin que tous les électriciens et agents d'astreintes soient formés.

5 - RÉCEPTION

La réception des installations sera prononcée conformément aux dispositions prévues dans le présent document, et sous réserve :

- De la remise en état des différents supports.
- De la fourniture du DOE. (Y compris les codes utilisateurs, maitres, etc)
- De la fourniture du support de formation en version électronique.
- De la conformité de l'installation au présent descriptif et aux règles en vigueur.
- De la levée de l'ensemble des réserves ayant pu être formulées.
- De la fourniture des documentations des matériels posés.
- Tous les essais effectués et concluants. Un PV d'autocontrôle sera fourni avant la réception.

Les documents DOE seront transmis à S. MONTAGNAC une semaine avant la réception afin d'être analysés.

A défaut et en cas d'erreur ou de manque d'information dans le DOE, l'installation ne sera pas réceptionnée.

6 - PLANNING – DELAIS

Un planning prévisionnel sera transmis par le candidat.

Le chantier devra être terminé au plus tard Semaine 30.

7 – GARANTIE

Tout matériel est garanti contre tout vice de construction, de matière et de mise en oeuvre pendant une durée d'un an à dater de la réception.

Toutes les modifications sont garanties conformes aux règles de l'art et au projet d'exécution accepté par le maître d'œuvre.

Au cours de cette période, l'entrepreneur sera tenu de rectifier tous les défauts de fonctionnement qui apparaîtraient. Il sera totalement responsable des incidents ou dégradations qui pourraient se produire du fait de non-fourniture, en temps utile, des documents d'exploitation ou du fait d'erreurs contenues dans ses pièces ou ses réalisations.

L'entrepreneur garanti en outre que l'installation qu'il a réalisée correspond aux différentes caractéristiques qu'il a énoncées dans sa proposition et qu'il remettrait cette installation en conformité si l'exploitation relevait une non-concordance.

8 – RECYCLAGE

Le matériel déposé devra être trié et recyclé. Une attestation devra être remise à la fin du chantier.

9 - VISITE

Une visite sur site est obligatoire. Merci de prendre RdV avec M. MONTAGNAC pour cette visite. A l'issue de la visite une fiche d'attestation de visite sera remise au soumissionnaire et devra être jointe au dossier de remise des offres afin que celui-ci soit valide.

A l'issue de la visite le candidat devra faire son offre en connaissance de cause. Aucune exclusion liée à une méconnaissance du dossier ne pourra être retenue.

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans pour cela subir un quelconque préjudice financier dû à cette interruption.

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 29/04/2016 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support : Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone :**
 - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
 - Coté Hub, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant.

Tirage de lignes courant faible :

- Câble réseau :**
 - câble réseau catégorie 6A – F/FTP
- Câble téléphone :**
 - câble réseau catégorie 6A – F/FTP
- **Câble Détection Incendie :**
 - Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
 - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs.**
 - L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
 - Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).

- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSi. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques.

L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N° local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté HUB (*N° du local utilisateur + n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

<u>Coté utilisation</u>	Cable	<u>coté répartiteur</u>
Ref de maintenance du répartiteur + position sur le répartiteur (sur prise réseau au mur)		Ref de maintenance du local utilisateur + N° de prise (si + de deux prises) (sur bandeau répartiteur)
Exemple E001/B8		ESS02/2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :

- ▶ la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
- ▶ Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**

- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

- **Appels Infirmières :**

- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

- **Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :**

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

Dst/elec/doc/CCTP/fiche type... (2016/04)

PRE REQUIS INFORMATIQUE EN CAS DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL

FOURNITURE DU LOGICIEL :

* COMPATIBLE : WINDOWS SEVEN 32 OU 64 BITS

- QUI NE NECESSITE PAS D'ETRE ADMINISTRATEUR POUR SON UTILISATION
- Possibilités d'installer sur serveur virtuel
- Mise à jour logicielles à préciser

Tutoriel d'installation du logiciel pas à pas.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc...)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution des ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2007**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

- NOTA :**
- Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné
 - Les carottages, percements, sciages, dans les planchers et/ou murs si nécessaires seront réalisés à l'eau avec précaution, protection, les étages supérieurs et inférieurs étant en exploitation.

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

Sylvain MONTAGNAC

☎ 07.86.36.88.64

sylvain.montagnac@ch-beziers.fr